



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-quinzième session

EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX: THÈME POUR 2018-2019

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

1.1 Le présent document a pour objet de présenter le thème central de l'examen régulier 2018-2019 de la gestion des travaux.

1.2 À la suite de la demande, formulée par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-neuvième session, que le Secrétariat du Codex examine régulièrement la gestion des travaux du Codex dans le cadre du suivi du Plan stratégique 2014-2019 et communique périodiquement au Comité exécutif et à la Commission ses conclusions et recommandations quant aux mesures à prendre suite à cet examen, un rapport a été présenté à la soixante-treizième session du Comité exécutif et à la quarantième session de la Commission sur le premier examen régulier 2016-2017 qui était axé sur les groupes de travail électroniques. Le deuxième examen régulier sur la «*Collaboration entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales de normalisation*» sera présenté durant cette session du Comité exécutif et à la quarante et unième session de la Commission.

1.3 À sa trente-neuvième session, la Commission a noté que les Membres pourraient avancer des idées précises d'amélioration, lesquelles pourraient être portées à l'attention du Comité exécutif et de la Commission¹ et au moment de la publication du présent document, l'Australie a suggéré d'analyser les «Groupes de travail physiques - avantages et inconvénients de les réunir entre les sessions des comités». Cette suggestion sera intégrée dans l'examen ultérieur des thèmes à examiner avant la fin de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif (2019).

2. THÈME CENTRAL ET FONDEMENT DE L'EXAMEN

2.1 Le Secrétariat a choisi comme thème pour 2018-2019 «*Examen critique des propositions d'entreprendre de nouveaux travaux et suivi de l'avancement de l'élaboration des normes*».

2.2 Le processus d'examen critique est décrit dans le *Manuel de procédure, Section II: Élaboration des textes Codex - Partie 2*. Se pencher sur la planification, la préparation et la présentation de l'examen critique par le Secrétariat du Codex au Comité exécutif pourrait faire ressortir des possibilités d'améliorer le type, la nature et la quantité d'informations présentées au Comité exécutif, afin que celui-ci puisse remplir sa fonction de supervision stratégique dans toute la mesure du possible. Après consultation de la FAO et de l'OMS ainsi que, par exemple, des présidents des comités du Codex et des membres anciens et actuels du Comité exécutif et des comités régionaux, le Secrétariat du Codex fera rapport à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif (juin/juillet 2019) avec une série d'évaluations et de recommandations.

2.3 Les travaux relatifs à l'*examen critique* répondent directement à l'objectif stratégique 1 du Plan stratégique 2014-2019: «Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation», en particulier l'activité 1.1.2: «Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer le suivi des normes».

¹ REP16/CAC, par. 134 iii).

3. RECOMMANDATION

Le Comité exécutif à sa soixante-quinzième session est invité à:

- i. noter le thème choisi pour 2018-2019: *Examen critique des propositions d'entreprendre de nouveaux travaux et suivi de l'avancement de l'élaboration des normes;*
- ii. fournir tout élément supplémentaire qui pourrait aider le Secrétariat dans son examen;
- iii. encourager les Membres à définir des thèmes spécifiques pour l'examen régulier 2019-2020 à soumettre au Secrétariat avant le 31 mars 2019.